



**Courrier A Plus**

Mme Cesla Amarelle  
Cheffe du Département de la formation  
de la jeunesse et de la culture  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Yverdon-les-Bains, le 11 février 2021

**Pour une éducation numérique sûre, responsable et durable dans les écoles publiques vaudoises**

Madame la Cheffe du Département,  
Monsieur le Directeur général de l'enseignement obligatoire,  
Monsieur le Syndic,

Nous avons appris dans l'édition du 4 février 2021 du journal *La Région* que les écoles yverdonnoises allaient être soumises à une grande mue numérique. Bien que nous soyons conscients de l'importance pour les enfants d'accéder à une forme d'éducation numérique, la formule prévue dans nos écoles nous inquiète à plus d'un niveau. En effet, tout donne à penser que les nombreux signaux d'alerte sur les risques indiscutables de l'exposition chronique aux rayonnements du Wi-Fi sur la population particulièrement vulnérable que sont nos enfants n'ont pas été entendus.

Et quid du coût environnemental de cette démarche ?

**Inquiétudes sanitaires pour les enfants, une population particulièrement vulnérable aux ondes**

Nous apprenons que chaque classe sera équipée d'une borne Wi-Fi et de plusieurs écrans, ce qui va engendrer une exposition permanente et fortement significative des enfants (et de leurs enseignant-e-s) à des ondes hautes fréquences. Or, de nombreuses études et spécialistes sans conflit d'intérêts s'accordent pour dire que les enfants sont vulnérables aux rayonnements et qu'il convient de les en protéger au maximum.

Les enfants doivent être particulièrement protégés de l'électromog notamment car leur cerveau est en phase de croissance. Chez eux, de nouvelles voies synaptiques se construisent chaque jour jusqu'à plus de 20 ans grâce aux apprentissages et aux répétitions des expériences. La maturité du cerveau s'effectue au moyen des ondes naturelles du système nerveux central. Ces processus naturels du cerveau sont perturbés par l'électromog, dont le Wi-Fi. Il en résulte des risques qui peuvent se transformer en atteintes à partir de 35-40 ans.

Notons par ailleurs que l'Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM) considère le rayonnement du Wi-Fi comme celui dont l'exposition présente le risque le plus élevé, en raison de sa grande affinité avec la communication cellulaire de notre tissu nerveux.<sup>1</sup>

Pour rappel, la Suisse n'a pas édicté de normes d'exposition quant aux appareils portatifs (dont font partie les routeurs Wi-Fi) afin de ne pas créer une « entrave technique au commerce », selon la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC).<sup>2</sup> A cinq mètres d'un routeur dont la puissance normalisée est de 0,1 W, on mesure un champ à haute fréquence de 0,34 V/m (à noter que dans une classe, certains enfants seront exposés davantage car plus proches du routeur). La valeur préventive indicative selon l'EUROPAEM pour les enfants est de 0,02 V/m : dix fois moins !

Dans un contexte similaire d'ondes radio dans les classes d'école — à Schwarzenburg près de Berne — une étude de 1995 a constaté que l'exposition d'enfants à un champ haute fréquence a entraîné un « désavantage statistiquement significatif des élèves de l'école située à proximité de l'émetteur ».<sup>3</sup> Cette étude renseigne aussi sur l'existence d'un désavantage significatif sur la poursuite des études au niveau secondaire. L'OFEV (OFEFP à époque) retient pour Schwarzenburg une intensité de 0,4 V/m et refuse sans justificatif de tenir compte de cette étude pour la protection de la population.<sup>4</sup>

Il est avéré sans l'ombre d'un doute que tous les enfants d'une classe où émet un routeur sont exposés à un champ qui présente différents niveaux de risques.

Rappelons par ailleurs que la Suisse est signataire de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement », qui stipule sous le point 8.3 relatif à la protection des enfants que l'Assemblée recommande aux Etats membres du Conseil de l'Europe:

« 8.3.1. de concevoir, avec différents ministères (Éducation, Environnement et Santé) des campagnes d'information ciblées destinées aux enseignants, aux parents et aux enfants, pour les mettre en garde contre les risques spécifiques d'une utilisation précoce, inconsidérée et prolongée des téléphones portables et autres appareils émettant des micro-ondes;

8.3.2. de privilégier pour les enfants en général, et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe, des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école ».<sup>5</sup>

L'évaluation du risque de l'électrosmog en Suisse — et dans le monde entier — est fondée sur des évaluations obsolètes. Aux Etats-Unis, la Commission fédérale des télécommunications (FCC) a publié une ordonnance en décembre 2019 dans laquelle elle a conclu qu'il n'y avait aucune preuve que la technologie sans fil cause des dommages. Environmental Health Trust et Children Health Defense, considérant que « la réglementation actuelle est fondée sur une évaluation incomplète des risques posés par les rayonnements »<sup>6</sup> se sont coordonnées pour un procès historique contre la FCC, en déposant 11 000 pages de documents qui montrent que la technologie sans fil a des effets nocifs et qu'elle provoque des maladies très répandues. Lors des plaidoiries, le Juge Robert L. Wilkins de la Cour d'appel du district de Columbia a déclaré à la FCC : « Je suis enclin à statuer contre vous »<sup>7</sup>. L'issue des procès n'est pas encore connue. Il est possible que les normes américaines soient revues à la baisse, ce qui aurait un impact mondial. Pour

1 <http://www.pierredubochet.ch/hautes-frequences.html>

2 [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/1725\\_1725\\_1725/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1996/1725_1725_1725/fr)

3 Study on Health Effects of the Shortwave Transmitter Station of Schwarzenburg, Bern, Switzerland

4 Rapport explicatif de l'Ordonnance sur le rayonnement non ionisant, 23 décembre 1999

5 Résolution 1815 du Conseil de l'Europe : <http://assembly.coe.int/nw/xml/xref/xref-xml2html-fr.asp?fileid=17994>

6 <https://ehtrust.org/5g-wireless-harms-lawsuit-against-the-fcc-eh-et-al-v-fcc/>

7 CHD v FCC Transcript - Oral Arguments 1/25/2021, voir aussi : <https://childrenshealthdefense.org/knv/chd-v-fcc-1-26-press-conference-for-oral-arguments/>

information, la limite d'exposition aux rayonnements des smartphones américains vaut le 80 % de la limite d'exposition en Europe.

Alors qu'elles sont de la plus haute importance, il paraît évident que les questions sanitaires ont malheureusement été écartées des considérations du projet de numérisation des écoles vaudoises. Il en va pourtant de la santé et de l'avenir de nos générations futures !

Comme mentionné, nous sommes conscients de la nécessité que les enfants reçoivent une forme d'éducation numérique. Cependant, nous estimons qu'il est inacceptable de choisir des technologies à risques dans le cadre scolaire. La fibre optique, dont Yverdon-les-Bains se dit très fière d'être équipée, et les solutions câblées permettent une utilisation totalement sécuritaire des diverses applications numériques et doivent absolument être la solution choisie pour l'enseignement scolaire, sous peine de graves conséquences sanitaires. Nous estimons qu'il est de votre devoir de prendre les mesures nécessaires pour protéger nos enfants et vous demandons de reconsidérer votre stratégie numérique en ce sens. Monsieur Pierre Dubochet, spécialiste en toxicologie des RNI et cosignataire de ce courrier, se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire quant aux solutions sûres envisageables dans nos classes.

#### **Explosion de la consommation de ressources et d'électricité avec la solution choisie**

Dans un autre registre, nous sommes également surpris par l'ampleur prévue de la numérisation des classes avec l'achat d'innombrables écrans et routeurs, reléguant aux oubliettes du matériel encore en parfait état de fonctionnement (tableaux noirs) et induisant irrémédiablement une consommation de ressources naturelles limitées, extraites dans des conditions douteuses et souvent impossibles à recycler. A l'heure où la sobriété devrait être de mise quant à la consommation électrique et l'exploitation des ressources, ne serait-il pas plus sage d'envisager une éducation numérique plus modeste ?

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous accorderez à ce courrier. Nous espérons que vous allez engager les mesures nécessaires pour protéger au maximum nos enfants d'une exposition aux ondes et nous réjouissons d'entendre la suite que vous entendez donner à notre demande.

Avec nos meilleures salutations,



Tamlin Schibler Ulmann



Pierre Dubochet  
Ing. radio, toxicologie des RNI

Copie à :

- Directions des établissements primaires et secondaires d'Yverdon-les-Bains
- M. Thomas Czaka, chef du Service des bâtiments d'Yverdon-les-Bains
- Association des parents d'élèves d'Yverdon
- M. Raphaël Ramuz, Secrétaire syndical Secteur de la formation au SSP Vaud